



Dans chaque domaine, l'enseignement optionnel de culture et pratique de la danse ou de la musique ou du théâtre associe, sous forme de volets, des contenus relevant de la pratique artistique (techniques dans une discipline dominante et techniques connexes, projets individuels et collectifs) et d'autres concernant la culture liée au domaine choisi et plus généralement artistique (connaissance des œuvres, des genres, des périodes, de l'histoire des arts, pratiques et techniques d'analyse et de commentaire).

Qu'il s'agisse de danse, de musique ou de théâtre, les élèves réalisent des projets d'interprétation et de création, individuellement, en groupe ou en classe entière. Ils peuvent également travailler sur un projet avec d'autres élèves qui suivent un enseignement artistique quel qu'en soit la nature (danse, musique, théâtre mais également option facultative art toutes séries dans un autre domaine). Enfin, l'équipe pédagogique peut solliciter un partenaire extérieur, artiste ou professionnel de la culture afin de tirer pleinement parti de ces démarches.

Pour chaque domaine artistique concerné, le programme est présenté de la façon suivante :

- un préambule spécifique présente les enjeux et objectifs généraux de l'enseignement dispensé en classe de seconde ;
- les champs de compétences développés par chacun des volets de la formation dans des proportions nécessairement variables sont identifiés ;
- les champs de questionnement communs sont déclinés en perspectives fixées par les équipes pédagogiques ;
- les modalités et démarches principales mises en œuvre pour mener les apprentissages sont précisées ;
- les modalités d'une évaluation explicite, informant l'élève sur sa progression en vue des choix d'orientation qu'il aura à faire en fin d'année, sont abordées ;
- la dernière partie du programme présente les volets de contenus de l'enseignement optionnel de culture et pratique de la danse ou de la musique ou du théâtre. Elle précise également les proportions minimales de l'horaire imparti à chacun d'entre eux, l'équipe pédagogique ayant la liberté de répartir le complément selon les orientations du projet pédagogique conventionné entre partenaires et les attentes et besoins des élèves.

➤ *Le bac S2TMD a un haut niveau d'exigence. Pour mener de front des études artistiques et générales, mieux vaut être bien organisé et savoir gérer son temps et ses efforts. Mais la motivation et la passion sont les clés pour réussir.*

👉 Débouchés

Dans les domaines de l'enseignement (professeur, animateur, intervenant...), de la gestion et de la médiation culturelle (gestionnaire de spectacles, administrateur de salle...), du spectacle (pianiste, compositeur, chef d'orchestre, danseur...).

👉 Accès à la Formation

ce bac s'adresse aux instrumentistes et aux danseurs qui souhaitent consacrer beaucoup de temps à leur passion. Motivation et résistance physique sont de rigueur. Les élèves doivent s'inscrire, en parallèle, dans un conservatoire.

Pour entrer en Seconde S2TMD au Lycée Clemenceau de Montpellier, les élèves doivent :

-Être admis en seconde par le Conseil de classe de fin de troisième dans leur collège d'origine.

-Être admis aux tests d'entrée qui ont lieu en mai au Conservatoire National de Région de Montpellier (instrument, chant ou danse, et formation musicale) pour

les candidats qui n'ont pas suivi les horaires aménagés en 1er cycle.

Il convient de se renseigner au Conservatoire pour connaître le programme imposé avant les dates des tests. Une lettre de candidature doit être auparavant adressée au lycée Clemenceau.

👉 Séquence d'observation

Instauration d'une séquence d'observation en milieu professionnel en classe de seconde générale et technologique (Décret no 2023-1111 du 29 novembre 2023)

Publics concernés : élèves de classe de seconde générale et technologique scolarisés dans les établissements scolaires relevant du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'agriculture ainsi que dans les établissements d'enseignement privé sous contrat, enseignants du second degré, chefs d'établissements du second degré.





Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

En classe de seconde générale et technologique, les élèves accomplissent une séquence d'observation en milieu professionnel dans des entreprises, des associations, des administrations, des établissements publics ou des collectivités territoriales. Les modalités d'application de ces dispositions, et notamment la détermination des catégories d'élèves pouvant être dispensés de la séquence d'observation au regard des autres services ou mobilités accomplis ou de l'orientation choisie par eux, sont précisées par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale. »

Etablissements

Bac S2TMD Danse

Haute-Garonne (31)

Toulouse - Lycée général Saint-Sernin (Public)

Hérault (34)

Montpellier - Lycée Georges Clemenceau (Public)

Bac S2TMD Musique

Haute-Garonne (31)

Toulouse - Lycée général Saint-Sernin (Public)

Hérault (34)

Montpellier - Lycée Georges Clemenceau (Public)

Bac S2TMD Théâtre

Haute-Garonne (31)

Toulouse - Lycée général Saint-Sernin (Public)

Hérault (34)

Montpellier - Lycée Georges Clemenceau (Public)

Descriptif des matières

Option Danse

La formation permet ainsi à l'élève de :

- progresser dans l'interprétation chorégraphique dans sa discipline principale et dans une discipline complémentaire ;
- conduire un travail de composition chorégraphique ;
- connaître les différents enjeux et formes de danse dans le monde contemporain ;
- construire un regard critique sur la danse ;
- développer des habiletés transversales relatives à la méthodologie, au travail collaboratif, à la communication et à la confiance en soi.

Classe de seconde

Compétences travaillées

L'élève enrichit ses compétences à travers des expériences de danseur, de spectateur et de chorégraphe. Ces différentes postures nécessitent la mobilisation et le développement de trois champs de compétences :

Interprétation

- Perfectionner un vocabulaire chorégraphique.
- S'approprier un langage gestuel.

Restitution

- Présenter une composition chorégraphique individuelle ou collective.
- Rendre compte de son expérience de danseur et de spectateur, à l'écrit et à l'oral.
- Discuter ou débattre de l'art de la danse, à l'écrit et à l'oral.

Analyse

- Mobiliser une méthodologie permettant d'analyser une œuvre.
- Découvrir les savoirs corporels spécifiques à la danse.

Durant l'année scolaire, les élèves interrogent trois perspectives au moins, chacune relevant d'un champ différent.

Danse et société

- Art chorégraphique, engagement et pouvoir.
- Art chorégraphique et monde contemporain.
- Art chorégraphique et espaces scéniques.

Danse et langages

- Art chorégraphique, et autres langages artistiques / nouvelles technologies.
- Art chorégraphique et dramaturgie.
- Art chorégraphique et scénographie.

Danse et esthétiques

- Art chorégraphique, traditions et filiations.
- Art chorégraphique et diversité des références chorégraphiques.
- Art chorégraphique, représentations, mises en jeu et discours sur le corps.





Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

Classe de 1^{ère} et Terminale

Compétences travaillées

Interprétation

- Développer et renforcer les compétences techniques du danseur dans différents registres expressifs et esthétiques.
- Perfectionner et utiliser de manière pertinente le vocabulaire chorégraphique.
- Mobiliser un langage gestuel riche, maîtrisé et pertinent.
- Affiner sa qualité de présence et préciser son intention dans son interprétation.

Restitution

- Situer les acteurs majeurs de l'art chorégraphique (chorégraphes, interprètes, théoriciens, collaborateurs artistiques), les courants, les œuvres, dans leurs contextes historiques, sociaux, culturels et techniques.
- Identifier les grands courants et enjeux de la création chorégraphique actuelle.
- Conduire la captation visuelle d'une séquence chorégraphiée (prise de vue, montage) et en présenter les partis pris.
- Concevoir et présenter une création singulière, et envisager les modalités de sa médiation.

Analyse

- Mobiliser des outils d'analyse au service de la compréhension d'une séquence de mouvements.
- Analyser une œuvre selon divers axes pour en dégager les éléments constitutifs et la situer dans ses contextes.
- Mobiliser ses connaissances musicales au service de la compréhension d'une œuvre chorégraphique.
- Affiner sa perception sensorielle, identifier les effets de sa pratique sur soi.
- Porter un regard analytique et critique sur sa propre pratique et évaluer ses besoins.
- Identifier et investir les savoirs corporels spécifiques à la danse.

Chaque année du cycle, au moins trois perspectives relevant de champs de questionnement différents sont choisies par l'équipe pédagogique.

En classe terminale et en vue des épreuves de spécialité du baccalauréat, trois perspectives parmi celles choisies sont obligatoirement mobilisées. Elles sont à ce titre spécifiquement mentionnées ci-dessous.

Art chorégraphique et société

- Art chorégraphique, engagement et pouvoir.
- Art chorégraphique et espaces scéniques.
- **Classe terminale** : Art chorégraphique et monde contemporain.

Art chorégraphique et langages

- Art chorégraphique et dramaturgie.
- Art chorégraphique et scénographie.
- **Classe terminale** : Art chorégraphique et autres langages artistiques / nouvelles technologies.

Art chorégraphique et esthétiques

- Art chorégraphique, traditions et filiations.
- Art chorégraphique et diversité des références chorégraphiques.
- **Classe terminale** : Art chorégraphique, représentations, mises en jeu et discours sur le corps.

Option Musique

L'enseignement optionnel de culture et pratique de la musique en classe de seconde accueille les élèves qui souhaitent d'une part poursuivre la formation en éducation musicale qu'ils ont suivie les années précédentes, d'autre part approfondir la pratique musicale qui est la leur depuis plusieurs années et qu'ils étudient au sein d'un établissement d'enseignement artistique. Attentif à la singularité des parcours de formation artistique de chaque élève, qu'ils relèvent de la tradition classique, du jazz, des musiques actuelles, de l'électroacoustique ou encore des musiques traditionnelles, tenant compte des exigences et des contraintes liées à leur discipline dominante, il permet d'approfondir les techniques qui y ont trait, d'en découvrir d'autres, de pratiquer la musique dans une diversité de situations, de développer une culture organisée autour de références multiples et nourrie par une écoute entraînée et critique.

Compétences travaillées

Selon des équilibres variables, les compétences présentées ci-dessous sont travaillées dans la plupart des situations relevant des volets de contenus précisés *infra*. Elles relèvent de deux champs principaux, le premier relatif à la pratique musicale, le second à la culture musicale et artistique.

Pratique musicale

- Approfondir la maîtrise technique de sa discipline dominante.
- Découvrir, utiliser et approfondir un choix de techniques en lien avec sa discipline dominante.





Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

- Pratiquer la musique dans une diversité de situations artistiques (individuelles, collectives, instrumentales, vocales, etc.).

Culture musicale

- Écouter, comparer, commenter la musique interprétée, créée ou écoutée.
- Approfondir, élargir, organiser et mobiliser sa culture musicale et artistique.
- Échanger, partager, argumenter et débattre sur la musique, les projets artistiques menés et les œuvres étudiées.
- Mener des recherches documentaires sur les œuvres, la musique et les arts afin d'enrichir les projets artistiques menés.

Durant l'année scolaire, les élèves interrogent trois perspectives au moins, chacune relevant d'un champ différent.

Musique et société

- La place de l'artiste dans la Cité.
- Les pratiques musicales dans la sphère privée.
- La musique, ses fonctions et sa diffusion.
- Les lieux et espaces de la musique.
- La musique et sa médiation.

Musique et langages

- Échelles sonores, écritures, formes, œuvres.
- Diversité des langages de la musique.
- De l'œuvre à ses interprétations.
- Tradition écrite / tradition orale.
- Musique, facture instrumentale et technologies.
- Du son au langage musical.

Musique et esthétiques

- L'espace du jeu et le corps du musicien.
- Pratiques musicales individuelles, diversité des esthétiques, partages et influences.
- Le musicien, identité esthétique, pluralité des cultures et traditions
- Le musicien dans un espace artistique mondialisé

Classe de 1^{ère} et Terminale

Compétences travaillées

Techniques musicales

- Développer et mobiliser ses compétences techniques d'interprète et de créateur.
- Développer et mobiliser une connaissance approfondie des styles et des techniques qui organisent les langages musicaux.

- Développer et mobiliser une écoute adaptée (analytique, critique, comparée, etc.) à chaque situation musicale : jeu individuel ou collectif, écoute d'œuvres enregistrées ou en concert.

Pratiques musicales

- Identifier et maîtriser les exigences propres à sa pratique artistique (culturelles, techniques, scientifiques).
- Concevoir et réaliser en autonomie un projet artistique personnel.
- Concevoir et réaliser un projet artistique collectif, y situer sa place et son rôle.
- Interroger la singularité de sa pratique artistique et son rôle dans la cité.
- Porter un regard critique sur sa propre pratique pour la faire progresser et la situer dans son environnement.
- Mettre en lien sa pratique artistique avec différents domaines connexes et les métiers qui en découlent (spectacle vivant, médiation, acoustique, multimédia, santé, environnement sonore, etc.).

Culture musicale et artistique

- En toute situation musicale, mobiliser une culture artistique structurée, ouverte et diversifiée pour interpréter, créer, commenter, analyser, comparer, critiquer, etc.
- Situer les œuvres musicales (écoutées, étudiées, interprétées, créées, etc.) dans un réseau de références organisées dans le temps et l'espace de la création artistique et en dégager la portée et le sens.
- Nourrir ses pratiques d'une curiosité ouverte à toutes les esthétiques musicales.
- Convoquer l'ensemble de ses connaissances et capacités pour construire un discours oral et/ou écrit argumenté à partir de situations musicales diverses.
- Assurer la médiation publique d'une réalisation artistique.

Chaque année du cycle, au moins trois perspectives relevant de champs de questionnement différents sont choisies par l'équipe pédagogique.

En classe terminale et en vue des épreuves de spécialité du baccalauréat, trois perspectives parmi celles choisies sont obligatoirement mobilisées. Elles sont à ce titre spécifiquement mentionnées ci-dessous.

Musique et société

- Le rôle de l'artiste dans la cité.
- La pratique musicale : sphère privée et sphère publique.
- Le musicien et ses publics.
- Quels lieux, quels supports pour quelles musiques ?





Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

- Le musicien médiateur : penser et créer une forme, présenter et transmettre la musique.
- **Classe terminale** : Mondialisation, diversité et identités culturelles.

Musique et langages

- L'évolution des langages : entre constantes et ruptures.
- Des processus pour composer, improviser, arranger, transcrire, orchestrer, mixer, etc.
- Des chemins vers l'interprétation personnelle.
- Langages musicaux et notations.
- La musique et le numérique.
- Extension du domaine du timbre.
- Texte, image, mouvement : influences sur les langages musicaux.
- **Classe terminale** : L'hybridation des langages de la musique.

Musique et esthétiques

- La musique, l'espace de la scène, le corps du musicien et son public.
- Singularité artistique et diversité culturelle.
- Singularité artistique au-delà des influences esthétiques.
- Originalité de l'œuvre et contexte culturel.
- Son, langage, œuvre, musique.
- Style, école, pratique, manière.
- **Classe terminale** :
 - Relativité des goûts, des modes et des valeurs.
 - Pratiques musicales, environnement culturel et esthétiques dominantes.
 - Interpréter aujourd'hui : pour quoi faire ?
 - Interprétation / recreation / création : quelles frontières ?

Option Théâtre

L'enseignement optionnel de culture et pratique du théâtre en classe de seconde s'adresse à des élèves qui souhaitent enrichir leur parcours au lycée d'une formation théâtrale ambitieuse associant les deux établissements partenaires (lycée et établissement d'enseignement artistique). L'élève s'engage dans un parcours exigeant qui lui permet de préciser progressivement ses choix d'orientation dans le domaine du théâtre et d'acquérir une formation générale équilibrée et ouverte sur de nombreuses autres perspectives.

L'élève découvre puis approfondit les approches pratiques et culturelles du théâtre. Il dépasse les représentations les plus convenues de cet art dans sa pratique d'acteur et de spectateur et prend en considération l'art du théâtre dans tous ses aspects : jeu de l'acteur, mise en scène, scénographie, dramaturgie, écritures textuelles et

scéniques, création son, lumière, régie, etc. Le théâtre étant un art collectif, la confrontation aux exigences du groupe et à ses enjeux est première pour acquérir les fondamentaux de la pratique théâtrale (corps dans l'espace, travail du geste et du mouvement, imaginaire, jeu avec les partenaires, voix, écoute, regard, adresse, etc.)

Compétences travaillées

Pratique théâtrale

- S'approprier les exigences du travail théâtral.
- Comprendre et s'approprier les enjeux de la parole sur un plateau de théâtre individuellement ou au sein d'un collectif : lecture, travail de chœur, improvisation, intelligence du texte.
- Se situer avec justesse dans le travail de groupe, en sachant faire varier sa position, et pouvoir élaborer un projet collectif et y trouver sa place.
- Mobiliser d'autres pratiques artistiques complémentaires du théâtre : masque, marionnette, cirque, clown, chant, instruments de musique, danse, etc.

Culture théâtrale

- Lire, analyser et interpréter des œuvres théâtrales.
- Comprendre la nature interdisciplinaire du théâtre à travers un parcours cohérent et varié de spectateur.
- Mobiliser une méthodologie permettant d'analyser un spectacle : observer, décrire et interpréter.
- Mobiliser ses connaissances au service de la pratique théâtrale et de son parcours de spectateur.
- Mener des recherches documentaires personnelles.

Durant l'année scolaire, les élèves interrogent trois perspectives au moins, chacune relevant d'un champ différent.

Théâtre et société

- La place de l'artiste dans la Cité.
- Le théâtre, ses lieux et ses fonctions.
- La place du spectateur.

Théâtre et langages

- Les processus de création : improvisation, écriture de plateau, répertoire, adaptation, traduction, analyse dramaturgique, etc.
- Les genres et les registres théâtraux.
- Écritures théâtrales contemporaines.
- Langages scéniques : éclairage, costume, son, etc.

Théâtre et esthétiques

- Théâtre dramatique / Théâtre épique.





Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

- Les courants artistiques (baroque, romantisme, réalisme, symbolisme, surréalisme, etc.).
- Théâtres du monde et traditions.

Classe de 1^{ère} et Terminale

Compétences travaillées

Techniques théâtrales

- Maîtriser la respiration et le souffle.
- Mobiliser sa technique vocale pour savoir s'échauffer, placer sa voix et la projeter.
- Maîtriser la diction et ses règles : phrasé (de l'attaque à la finale), métrique (accentuations, césures, groupes rythmiques, etc.).
- Utiliser des techniques corporelles : savoir s'échauffer.
- Perception de l'espace scénique et de la relation interpersonnelle qui s'y déploie (proxémie).

Pratiques théâtrales

- Au plateau, analyser une scène et en reconnaître les enjeux.
- Connaître, diversifier, enrichir son jeu.
- Être disponible et ouvert à différentes consignes de jeu.
- Expérimenter le rapport au public et à la représentation.
- Mobiliser son autonomie pour
 - façonner sa méthode de travail et aborder un rôle, une scène, un projet ;
 - mener au plateau un travail de recherche et d'expérimentation.
- S'autoévaluer régulièrement et se fixer des objectifs d'apprentissage.
- Trouver avec justesse sa place dans un groupe et faire varier sa position.
- Mobiliser une autre pratique artistique complémentaire du théâtre.
- Prendre en considération l'interdisciplinarité du théâtre dans les projets de création.

Culture théâtrale et artistique

- Mettre ses lectures d'œuvres théâtrales et d'ouvrages théoriques ainsi que son expérience de spectateur au service de son jeu et de ses projets.
- Suivre un parcours cohérent et varié de spectateur qui tienne compte de la nature interdisciplinaire du théâtre.
- Analyser un spectacle, à l'oral et à l'écrit, afin d'exprimer un jugement critique et sensible personnel.
- Utiliser ses connaissances au service de sa pratique théâtrale et de son parcours de spectateur.

- Être autonome dans la recherche documentaire et dans sa restitution.

Chaque année du cycle, au moins trois perspectives relevant de champs de questionnement différents sont choisies par l'équipe pédagogique.

En classe terminale et en vue des épreuves de spécialité du baccalauréat, trois perspectives parmi celles choisies sont obligatoirement mobilisées. Elles sont à ce titre spécifiquement mentionnées ci-dessous.

Théâtre et société

- La place de l'artiste dans la cité.
- Le théâtre, ses lieux et ses fonctions.
- La place du spectateur.
- Théâtre public et politiques culturelles.
- Théâtre et politique.
- **Classe terminale** : Théâtre et enjeux de la cité.

Théâtre et langages

- Les processus de création : improvisation, écriture de plateau, répertoire, adaptation, traduction, analyse dramaturgique, etc.
- Les genres et registres théâtraux.
- Écritures théâtrales contemporaines.
- Langages scéniques : éclairage, costume, son, etc.
- Vers, versification.
- Théâtre et nouvelles technologies.
- Théâtre et autres arts : cinéma, arts plastiques, arts performatifs, arts du récit, etc.
- **Classe terminale** : Nouveaux langages théâtraux et interdisciplinarités artistiques

Théâtre et esthétiques

- Théâtre dramatique / Théâtre épique.
- Les courants artistiques (baroque, romantisme, réalisme, symbolisme, surréalisme, etc.).
- Théâtres du monde et traditions.
- Le théâtre post-dramatique.
- Les grandes écoles du jeu de l'acteur.
- **Classe terminale** : Enjeux esthétiques de la mise en scène et du jeu d'acteur.



Poursuites d'études

Conservatoires

En musique et en danse, ce sont les conservatoires qui font référence. Deux cursus coexistent, l'un au niveau national, l'autre régional.

Les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et de Lyon forment des





Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

professionnels de très haut niveau. L'accès se fait sur un concours d'entrée très sélectif.

Plus nombreux et donc plus accessibles, les conservatoires à rayonnement régional (CRR) et départemental (CRD), permettent de préparer un diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP) ou un diplôme d'études musicales (DEM) et de poursuivre ensuite, dans certains CRR, par un diplôme national supérieur professionnel.

Certains conservatoires assurent la préparation au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique ou de danse, ainsi qu'aux diplômes d'État de professeur de musique ou de danse.

Là aussi, la concurrence est rude. Seuls les meilleurs instrumentistes, danseurs et chorégraphes trouveront leur place dans les orchestres symphoniques ou les compagnies de ballet.

En Théâtre

- Le DNSP (Diplôme National Supérieur Professionnel) se prépare en 3 ans au sein d'un Conservatoire, d'un pôle d'enseignement supérieur artistique ou d'une école. Cette formation peut être suivie après l'obtention du DET (Diplôme d'Etudes Théâtrales) ou du DNOP (Diplôme National d'Orientation Professionnelle) d'art dramatique à la Cité des Arts de Montpellier. Le DNSP de comédien (DNSPC) est proposé dans trois écoles supérieures d'art dramatique pour la spécialité « auteur dramatique » et dans une dizaine d'écoles pour la spécialité « comédien ». La spécialité « auteur-marionnettiste » se prépare à l'ESNAM (Ecole Supérieure Nationale des Arts de la Marionnette) de Charleville-Mézières.
- Le DE (Diplôme d'Etat) de professeur de théâtre se prépare dans les Pôles supérieurs d'enseignement artistique et dans les écoles supérieures d'art dramatique.
- La Licence « Arts du spectacle » se prépare en 3 ans à l'université
- La Licence Professionnelle GePSAC « Gestion de projets et structures artistiques et culturels », accessible après l'obtention du diplôme de niveau bac+2 ou à la suite de deux années de licence, se prépare en 1 an et se décline en plusieurs spécialités. Par exemple, la spécialité « arts vivants » proposée par l'Université de Bourgogne, ou encore la spécialité « musique et spectacle vivant » proposée par l'Université Savoie-Mont-Blanc.

Université

L'université prépare quant à elle aux métiers de l'enseignement, de l'animation culturelle ou de la gestion de l'art. Pas aux carrières d'artiste-interprète !

Les licences générales (bac + 3) et les masters (bac + 5) spécialisés dans la musique ou la danse relèvent en général du domaine des arts.

Exemples : Licence arts du spectacle - danse
Licence arts du spectacle : théâtre et danse

Souvent organisés en liaison avec un conservatoire, ils attirent un grand nombre d'étudiants.

Pour éviter toute déconvenue, mieux vaut se renseigner sur les conditions d'inscription et les programmes d'études.

Les formations en danse sont rares à l'université.

Seules trois d'entre elles proposent des licences : Nice, Paris 8, Lille 3 (musique et danse).

Nice exige un niveau attesté par le conservatoire à rayonnement régional ; Paris 8 demande un niveau de pratique confirmé en danse classique, contemporaine, hip-hop ou jazz.

D'autre part, Toulouse 2 propose une licence pro médiation culturelle et développement de projets pour la danse et les arts du cirque

Le Creusot propose une licence pro développement et gestion des activités physiques artistiques : danse, arts du cirque, arts de la rue et arts martiaux
Musique

Il existe des licences générales mention musique ou musicologie. La pratique musicale y représente la moitié des enseignements. Des cours plus théoriques portent sur l'histoire de la musique.

L'université prépare au master musique qui permet, avec parcours enseignement, de se présenter au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et à l'agrégation dans la spécialité.

Autre possibilité : le diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI) en 2 ans. On peut aussi y accéder avec une 2e année validée de licence (L2) de musique.

Quelques licences professionnelles (bac + 3) en 1 an sont également accessibles.

Les spécialités varient selon les facs : gestion et développement des structures musicales au Mans, intervention musicale en institutions sociales, de santé et du





Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

handicap à Strasbourg, métiers de la scène lyrique à Nancy...

Autres possibilités :

Diplôme national d'orientation professionnelle de danse – Conservatoire à rayonnement départemental (**Troyes, La Rochelle, Rennes, Paris, Versailles, Niort, Châtelleraut, Poitiers, Yerres, Meudon, Bobigny, Montreuil, Créteil, Saint-Maur-des-Fossés**)

Diplôme national supérieur professionnel de danseur - CFA des métiers de la danse, de la voix et du théâtre - R Hightower **Mougins (06)**, Ecole supérieure de Danse Rosella Hightower **Mougins (06), Cannes (06)**, Ecole nationale supérieure de danse de **Marseille (13)**, Centre national de danse contemporaine **Angers (49)**, Conservatoire national supérieur musique et danse de **Lyon (69)**, Pôle supérieur d'enseignement artistique **Paris Boulogne-Billancourt (75)**, Ecole de danse de l'Opéra national de Paris **Nanterre (92)**
Option danse

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux "Après le Bac: choisir ses études supérieures" et "Après un Bac +2". D'autres possibilités de poursuites d'études existent, n'hésitez pas à vous renseigner.



Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Programme

Enseignements	2nde
Français	4h
Histoire-géographie	3h
Langues vivantes A et B	5h30
Sciences économiques et sociales	1h30
Mathématiques	4h
Physique-Chimie	3h
Sciences de la vie et de la Terre	1h30
Éducation physique et sportive	2h
Enseignement moral et civique (horaire annuel)	18h
Sciences numériques et technologies	1h30

Enseignements optionnels 1 enseignement général au choix	2nde
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	3h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	3h
Langue vivante C étrangère ou régionale	3h
Langue des signes française	3h
Arts (arts plastiques/cinéma-audiovisuel /histoire des arts/danse/musique/théâtre)	3h
Éducation physique et sportive	3h
Arts du cirque	6h
Écologie-agronomie-territoires-développement durable (dans les lycées d'enseignement agricole)	3h

Enseignements optionnels (1 enseignement technologique au choix)	2nde
Management et gestion	1h30
Santé et social	1h30
Biotechnologies	1h30
Sciences et laboratoire	1h30
Sciences de l'ingénieur	1h30
Création et innovation technologiques	1h30
Création et culture – design	6h
Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre	6h
Atelier artistique (horaire annuel)	72h

POUR TOUS LES ÉLÈVES DE 2 DE

- Des heures de vie de classe.
- Un accompagnement personnalisé (le volume horaire peut varier selon les besoins des élèves).





Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

- Un accompagnement au choix de l'orientation (le volume horaire de 54 heures donné à titre indicatif peut varier selon les besoins des élèves et les modalités pratiques mises en place dans l'établissement).

ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION

Les trois axes

- Découvrir le monde professionnel et s'y repérer.
- Connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés.
- Élaborer son projet d'orientation

Enseignements	1 ^{ère}	Tle
Français	3h	-
Philosophie	-	2h
Histoire-géographie	1h30	1h30
Enseignement moral et civique (horaire annuel)	18h	18h
Langues vivantes A et B + enseignement technologique en langue vivante A (1)	4h	4h
Éducation physique et sportive	2h	2h
Mathématiques	3h	3h
Accompagnement personnalisé (2)		
Accompagnement au choix de l'orientation (3)		
Heure de vie de classe		
enseignements de spécialité		
Économie, droit et environnement du spectacle vivant	3h	-
Culture et sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales	5h30	7h
Pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale	5h30	7h
enseignements optionnels		
Arts (4)	3h	3h
Éducation physique et sportive	3h	3h
Langues des signes française	3h	3h

(1) Dont 1h d'ETLV. La langue vivante A est étrangère. La langue vivante B peut être étrangère ou régionale. L'horaire élève indiqué correspond à une enveloppe globalisée pour ces deux langues vivantes. À l'enseignement d'une langue vivante peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue. L'enseignement technologique en langue vivante A est pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de Langue vivante.

(2) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves.

(3) 54 h, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.

(4) Au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre.

Examens

Epreuves communes de contrôle continu

La moyenne des notes obtenues aux épreuves communes de contrôle continu est affectée d'un coefficient 30 pour un coefficient total de 100.

Intitulé de l'épreuve	Epreuve commune de contrôle continu					
	n° 1		n° 2		n° 3	
	Nature	Durée	Nature	Durée	Nature	Durée
Histoire-Géographie	Ecrite	2h	Ecrite	2h	Ecrite	2h
LVA	Ecrite + orale	1h	Ecrite	1h30	Ecrite + orale	2h + 10mn
LVB	Ecrite + orale	1h	Ecrite	1h30	Ecrite + orale	2h + 10mn
Mathématiques	Ecrite	2h	Ecrite	2h	Ecrite	2h
EPS	CCF (contrôle en cours de formation)					
Economie, droit et environnement du spectacle vivant						

Pour plus de renseignements

- Histoire-géographie [Note de service n° 2019-050 du 18 avril 2019](#), BO n°17 du 25 avril 2019
- LVA + ETLVA [Note de service n° 2019-056 du 18 avril 2019](#), BO n°17 du 25 avril 2019
- LVB [Note de service n° 2019-056 du 18 avril 2019](#), BO n°17 du 25 avril 2019
- Mathématiques [Note de service n° 2019-058 du 18 avril 2019](#), BO n°17 du 25 avril 2019
- EPS [Arrêté du 28 juin 2019 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréat général et technologique](#)
- Economie, droit et environnement du spectacle vivant

Epreuves terminales





Epreuves anticipées			
Intitulé	Coeff	Nature	Durée
Français (écrit)	5	Ecrite	4h
Français (oral)	5	Orale	20mn
Epreuves finales			
Philosophie	4	Ecrite	4h
Epreuve orale terminale	14	Orale	20mn
Culture et sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales	16	Ecrite	4h
Pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale	16	Pratique	50mn

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier & de Toulouse



Pour plus de renseignements

- Français (épreuve anticipée) Epreuve écrite [Note de service n° 2019-042 du 18 avril 2019](#), BO n°17 du 25 avril 2019
- Français (épreuve anticipée) Epreuve orale [Note de service n° 2019-042 du 18 avril 2019](#), BO n°17 du 25 avril 2019

Epreuves du second groupe (« oraux de rattrapage » ou « épreuves de contrôle »)

Lors des épreuves du second groupe, le candidat se présente à deux épreuves orales dans deux disciplines qu'il choisit parmi celles qui ont fait l'objet d'épreuves écrites au premier groupe, y compris les épreuves anticipées.

Seule la meilleure note obtenue par le candidat au premier ou au second groupe est prise en compte par le jury de l'examen. Le coefficient de l'épreuve reste le même.

Le candidat est reçu s'il obtient au moins, à l'issue de ces oraux, une note moyenne de 10/20 à l'ensemble des épreuves.

